DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
5159, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL (QC) H2T 1R9
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 2 février 2023

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 4125
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4210-2022.
Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
Suivi des commentaires C-RTIEÉ-0009 du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* sur la demande B-0039 d'Hydro-Québec Distribution de reporter en une Phase 2 *« l'examen de la stratégie pour l'acquisition des approvisionnements additionnels requis en énergie et en puissance »*.

Chère Consœur,

Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* désire respectueusement informer la Régie des propos suivants du 30 janvier 2023 de Messieurs Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Énergie et de l'Économie du Québec et Dave Rhéaume, Vice-président, Planification intégrée des besoins énergétiques et risque d'Hydro-Québec, tenus en commission parlementaire et rapportés par la Presse Canadienne.

Ces propos confirment notre lettre C-RTIEÉ-0009 invitant respectueusement la Régie à ne pas accueillir la demande B-0039 d'Hydro-Québec Distribution de reporter en une Phase 2 *« l'examen de la stratégie pour l'acquisition des approvisionnements additionnels requis en énergie et en puissance »*. Nous avions alors soumis au tribunal que, notamment en réseau intégré, **la stratégie sur l'offre (acquisition des approvisionnements) va influencer la stratégie sur la demande d'HQD (quant aux outils à sa disposition pour limiter cette demande).**

Les propos susdits de Monsieur le ministre et d'Hydro-Québec du 30 janvier 2023, rapportés par La Presse canadienne et qui confirment notre lettre C-RTIEÉ-0009, sont les suivants :

> ***Même si Hydro-Québec anticipe la fin des surplus d'ici 2027, le ministre de l'Énergie et de l'Économie, Pierre Fitzgibbon, croit que Québec a une marge de manœuvre de 8000 à 10 000 mégawatts (MW) pour alimenter de nouveaux grands projets économiques***.
>
> *«Je pense qu'on va finir probablement à 8000-10 000 mégawatts de projets industriels qui devraient être faits pour la décarbonation et pour la création de richesse», avance le ministre.*

***Pierre Fitzgibbon, dont le rôle sera de choisir les projets qui iront de l'avant**, a fait ces commentaires, mardi, en marge d'une commission parlementaire sur le projet de loi 2 visant à plafonner l'indexation des tarifs sur la distribution d'électricité.*

Un mémoire déposé par Hydro-Québec a révélé que la liste des demandes d'alimentation pour d'éventuels grands projets d'entreprises représenterait une puissance totale de 23 000 MW s'ils allaient tous de l'avant, hypothétiquement. Cela équivaut à 13 fois le complexe de la Romaine.

*«Bien entendu, un tel scénario est irréaliste, concède le vice-président de la planification intégrée des besoins énergétiques et des risques chez Hydro-Québec, Dave Rhéaume. **Des contraintes techniques, économiques et sociales font qu'il ne sera possible d'alimenter qu'une fraction des demandes reçues. Il faudra donc faire des choix pour maximiser les retombées liées à l'utilisation de nos ressources énergétiques.»***

Pierre Fitzgibbon a comparé le chiffre de 23 000 MW à une «liste de Noël» qui ne serait pas approuvée dans son ensemble. Il a mentionné que 9000 MW étaient liés à des projets d'hydrogène, qui ne seront pas retenus.

Une puissance de 10 000 MW représenterait tout de même une importante augmentation de la consommation d'énergie au moment où les surplus sont appelés à disparaître en 2027. Le ministre juge tout de même que cette cible est réaliste. «L'horizon 2032, donc on a du temps.»

*«Hydro-Québec a déjà dans son plan d'augmenter l'offre, poursuit-il. Deuxièmement, l'éolien, on peut en faire beaucoup. On peut mieux turbiner. **Il y a plusieurs formes qu'on va travailler avec Hydro-Québec dans les prochains mois pour voir comment on peut aligner l'offre et la demande**.»*

***Le projet de loi prévoit aussi de réduire le seuil à partir duquel Hydro-Québec doit alimenter un projet. Ce seuil passerait de 50 MW à 5 MW, une demande formulée par la société d'État**.*

[Souligné en caractère gras par nous]

Le RTIEÉ réitère donc respectueusement que la demande B-0039 d'Hydro-Québec Distribution de reporter en une Phase 2 *« l'examen de la stratégie pour l'acquisition des approvisionnements additionnels requis en énergie et en puissance »* ne devrait pas être accueillie par la Régie, mais que le tribunal devrait plutôt adopter **l'approche graduelle et nuancée que nous avions exprimée dans notre lettre C-RTIEÉ-0009**.

* * *

Nous sommes par ailleurs surpris qu'alors que le présent dossier R-4210-2022 du *Plan d'approvisionnement 2023-2032* d'HQD est déjà amorcé et en cours d'examen, Monsieur le ministre indique prévoir prendre **plusieurs mois** *« pour voir comment on peut aligner l'offre et la demande »*.

C'est en lien avec ce qui précède que nous saurions gré à HQD d'indiquer au tribunal si sa preuve au présent dossier planifie déjà qu'elle pourra s'abstenir de desservir des demandes de service de 5 MW et plus *(ou si au contraire la preuve de HQD continue d'être basée sur son obligation actuelle de desservir les demandes entre 5 MW et 50 MW, de sorte que ce ne serait que si l'actuel projet de loi no. 2 de la 1ère session de la 43e législature est adopté -- présumément avant le 1er avril 2023 vu son article 3 sur l'augmentation tarifaire -- qu'HQD amendera sa preuve en conséquence sur la prévision de la demande, à une date à déterminer)*. **Si tel devait être le cas, le RTIEÉ invite respectueusement la Régie à prévoir cet amendement à venir de la preuve de HQD afin de permettre que des demandes de renseignements (DDR) soient déposées à son sujet et que les réponses soient obtenues avant le dépôt de la preuve des intervenants.**

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

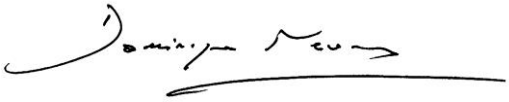

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*

Le *Regroupement* comprend les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).